



L'INTER SYNDICALE

CFTC - FO - SNPNC - SUD Aérien - UNSA



LE PROJET DE LA DIRECTION POINT PAR POINT

Pourquoi ce projet ne répond pas à l'attente des PNC :

☐☐ → • **Règles d'utilisation** : des propositions insuffisantes et négociées dans la précipitation (exemple : la procédure de contact avec téléphone portable). Quelques améliorations minimales par rapport à ce que nous avons déjà obtenu. Notre projet, qualifié de productiviste, (pour vous faire peur) a, sur plusieurs points, des exigences supérieures. Où est passé l'argent qui devait aller dans les règles d'utilisation ?

☐☐ → • **Rémunération** : Maintien du forfait et donc des heures gratuites. Augmentation moyenne de 3% (si vous dépassez le seuil des heures de nuit) et, pour atteindre 5%, il faudra faire des heures supplémentaires en plus de ces heures de nuit.

A VOUS DE JUGER...

REMUNERATION

Réserve non déclenchée	
Aujourd'hui	Rien.
Le projet Direction	Paiement de 3h de vol par jour.
Nos commentaires	Avec le projet de la Direction, ces heures ne seront payées que si vous êtes en heures supplémentaires ; Sinon, c'est ZERO car inclus dans le forfait !

Toute activité sol (stage,...)	
Aujourd'hui	Rien.
Le projet Direction	Paiement de 4h de vol par jour / 2h par demi-journée.
Nos commentaires	Demandé et obtenu par l'IS en novembre 2007. Avec le projet de la Direction, ces heures ne seront payées que si vous êtes en heures supplémentaires ; Sinon, c'est ZERO car inclus dans le forfait ! ATTENTION, L'IS exige une journée immobilisation pour visa US.

Revalorisation des heures de nuit	
Aujourd'hui	Toutes les heures de nuit sont incluses dans le forfait.. Sur le LC, s'ajoute une majoration de 6,35 % sensée rémunérer l'intégralité des heures de nuit effectuées.
Le projet Direction	A partir de la 13 ème heure sur MC-CC et de la 37 ème heure sur LC, chaque heure de nuit au delà de ces valeurs est majorée de 1/300 ème de TMB.
Nos commentaires	Seuils mini à atteindre ! En dessous, vous ne gagnez rien de plus. Avec le projet de l'IS, les heures de nuit sont majorées dès la 1ère heure de nuit.

Vol reporté ou annulé	
Aujourd'hui	Rien.
Le projet Direction	Paiement de 4h de vol sur LC / 3h30 sur MC et CC.
Nos commentaires	Avec le projet de la Direction, ces heures ne seront payées que si vous êtes en heures supplémentaires ; Sinon, c'est ZERO car inclus dans le forfait !

Prise en compte du TSV (Temps de Service Vol) : 1 h avant décollage programmé +VOL+30 min	
Aujourd'hui	Seules sont prises en compte pour notre rémunération nos heures de vol, de la mise en route des moteurs jusqu'à leur extinction.
Le projet Direction	Sur un service de vol, est pris en compte le meilleur de la somme des heures de vol ou du TSV divisé par 1,64 sur MC et 1,75 sur LC.
Nos commentaires	Avec le projet de la Direction, ces heures ne seront payées que si vous êtes en heures supplémentaires ; Sinon, c'est ZERO car inclus dans le forfait !

Prise en compte du temps d'absence (début 1 ^{er} TSV jusqu'à fin du dernier TSV)	
Le projet Direction	- Sur MC et CC : 1 jour ON = 4 h payées au titre du Temps d'Absence (Quel que soit le nombre d'heures effectuées). - Sur LC : 5 h payées par 24h. (Quel que soit le nombre d'heures effectuées).
Nos commentaires	Avec le projet de la Direction, ces heures ne seront payées que si vous êtes en heures supplémentaires ; Sinon, c'est ZERO car inclus dans le forfait !



L'IMPACT POUR TOUS SUR LA REMUNERATION

Le projet Direction	<p><u>Long-courrier</u>: Augmentation moyenne de la rémunération : +5,1 % (si heures de nuit et heures supplémentaires.)</p> <p><u>Court/Moyen-courrier</u> : Augmentation moyenne de la rémunération : +6,7 % (si heures de nuit et heures supplémentaires.)</p>
Nos commentaires	<p>ATTENTION, ces augmentations ne concerneraient que 35% des PNC. De plus, sans heures supplémentaires (en dessous des 75 H du forfait), l'augmentation générale n'est que de 3%.</p> <p>Le projet de l'INTERSYNDICALE c'est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De 8 % à 15% d'augmentation SANS TRAVAILLER PLUS. • Un SALAIRE GARANTI dans toutes les situations (sous-activité, maladie, nouveaux embauchés) et POUR TOUS, égal au TMB revalorisé à chaque augmentation et/ou promotion. • CONGES : rémunération supérieure à aujourd'hui puisque basée sur la moyenne des 12 derniers mois. • EGALITE entre tous secteurs de vol.

Primes CC et CCP

Le projet Direction	CC LC : 80€ -CC MC : 160€ - CCP HC : 450€ ; 1ere C : 370€ ; 2eme C : 260€
Nos commentaires	Obtenues en début de négociation (nov. 2007).

Accélération de la carrière

Amélioration des deux premières années de carrière

Le projet Direction	Disparition de la classe essai, passage directement en classe adaptation. Passage en 4 ^{ème} classe avancé de 6 mois.
Nos commentaires	Obtenu en décembre 2007.

Réduction du temps passé en 2^{ème} classe

Le projet Direction	Les hôtesses et stewards 2 ^{ème} classe passent 1 ^{ère} classe après une durée minimum de 4 ans au lieu de 5.
Nos commentaires	<p>-Aucun impact pour les PNC qui passent CC.</p> <p>-L'effet sur la carrière est négligeable.</p> <p>-Une augmentation en pourcentage est bien plus intéressante.</p>

Ventes à bord

Aujourd'hui	Des miettes
Le projet Direction	Toujours des « miettes » et inclus dans le forfait !
Nos commentaires	L'IS demande une redéfinition complète des modalités de rémunération.

REGLES LONG COURRIER

NEV = 1 PNC en Plus

Le projet Direction	Un PNC pour remplacer le CCP sur certains types d'avions.
Nos commentaires	<p>NE FAIT PAS PARTIE DE L'ACCORD COLLECTIF MAIS DU PROTOCOLE DE SERVICE LC.</p> <p>Son coût de 20 M € ne doit pas être comptabilisé dans l'enveloppe des négociations.</p> <p>Aucune modification compo PEQ sur le B777-300 COI.</p> <p>ATTENTION : le marketing a en projet la modification des ratios PNC/PAX par la création d'une nouvelle cabine (tempo amélioré) avec optimisation des grilles et ainsi rentabiliser le nouveau PNC.</p>

2 nuits en vol consécutives = 3 jours de repos minimum

Le projet Direction	+ 1 jour de repos. Escales concernées: BGF, JIB, LAD, PNR, PHC.
Nos commentaires	<p>Demande de l'IS obtenue en nov. 2007. Toujours dans le quota des 13 OFF !</p> <p>Ne concerne que 10 vols sur 716 ! (1,4%) COÛT = 0 pour AF !</p>

Tout vol LC = 2 jours de repos minimum

Le projet Direction	+ 1 jour de repos.
Nos commentaires	Obtenu en nov. 2007. Coût pour AF = 0 Toujours dans le quota des 13 OFF !

Tout vol moyen trajet = 1 jour de repos

Le projet Direction	1 jour de repos.
Nos commentaires	Toujours dans le quota des 13 OFF ! Coût pour AF = 0

Tout 4 ON comportant 2 nuits en vol non consécutives, comportant un tps de vol > 10h et donnant 2 jours de repos

Le projet Direction	Réengagement à 14h au lieu de 6h. (rotation concernée : JNB).
Nos commentaires	Actuellement en sortie de TDS, nous avons constaté très peu de réengagements avant 14h. 14 rotations sur 696 concernées !

Toute rotation 3 ON de densité > 6,10 (Rotations concernées actuellement : CCS, HAV) (la densité est le nombre d'heures de vol divisé par le nombre de jours d'engagement)

Le projet Direction	réengagement à 16 H au lieu de 11H30.
Nos commentaires	14 rotations sur 696 concernées !



Tout multi-tronçon de densité > à 5,8	
Le projet Direction	Un jour OFF supplémentaire (rotations concernées : PUJ / SDQ en 3 ON).
Nos commentaires	2 rotations sur 696 concernées !

48h en escale pour tout courrier dont le temps de vol est > 10h30 et dont l'escale d'arrivée est à plus de 7 méridiens vers l'est	
Le projet Direction	Une escale concernée : PVG
Nos commentaires	Ne concerne qu'une seule escale d'un seul CDL !!!

Limitation à 7 rotations maximum entre deux périodes de MS	
Nos commentaires	Actuellement en sortie de planning, nous avons constaté très exceptionnellement plus de 7 rotations entre 2 MS... = 0,4% des PNC concernés !

Stabilité des repos	
Le projet Direction	En cas de déstabilisation de l'activité de la part de l'Entreprise. Lors de l'annulation ou de la modification d'une rotation avant ou après engagement du TSV, tous les repos (N et J) seront désormais stables. Dans le cas d'un vol reporté, le PNC ne restera affecté au courrier que si les limitations, hors densité, sont respectées.
Nos commentaires	ATTENTION : plus le choix de refuser un vol en cas de report ! Pas de stabilité en cas de maladie, (abattement des S5 ou S6 ou N70)

Possibilité d'une chambre d'hôtel	
Aujourd'hui	Au retour d'un courrier dont le TSV est > à 13h30
Le projet Direction	Au retour d'un courrier dont le TSV est > à 12h30
Nos commentaires	Actuellement, peu de PNC demandent une chambre au retour de courrier. EFFET TRES LIMITE.

Double alternance en réserve = RADD de 24 h	
Le projet Direction	Double alternance = enchaînement de 3 courriers (est-ouest-est ou ouest-est-ouest) dont les escales sont dans les méridiens <-5 et >+6.
Nos commentaires	Très peu de PNC concernés.



Un planning plus adapté aux souhaits de chacun

Le projet Direction	<p><u>Bourse d'échange de rotation (étude à lancer) :</u> Tout PNC aura la possibilité d'échanger une rotation de son planning avec un autre PNC, dans la mesure où les deux respectent certains critères (même nombre de jours d'engagement et de repos, pas de problème de qualification,...)</p> <p><u>Escale préférentielle :</u> Tout PNC pourra, en plus du DDA, préciser quelle est son escale préférée. Il augmentera alors la probabilité d'obtenir un courrier vers cette destination, sans que cela ne lui coûte de points. Ces rotations préférentielles seront créées après attribution des DDA.</p> <p><u>Suppression des noyaux durs :</u> La quasi totalité des rotations imposent un équipage composé en majorité de PNC de la Division, réduisant de fait (surtout pour les CC et CCP) l'accessibilité à ces rotations par DDA. Désormais, toutes les rotations sont ouvertes aux DDA, c'est-à-dire qu'un seul poste maîtrise et 40% des postes stw / hot sont réservés aux PNC de la division</p>
Nos commentaires	<p>Obtenu en déc. 2007 Coût pour AF = 0</p>



REGLES COURT / MOYEN COURRIER

Le Repos Post Courrier minimum passe de 14h à 16h

Nos commentaires	<p>Les vols atterrissant à 22h00 n'empêcheront que les 4 étapes de début d'après midi, mais aucunement les départs de décoller (décollages à partir de 15h45).</p>
------------------	---

Toute réserve non déclenchée génère un RPC de 14h

Aujourd'hui	Repos de 12h.
Nos commentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Cette mesure avantage uniquement la réserve se terminant après 16h. - En prenant l'exemple d'une réserve décalée de 6 à 8H00 du matin grâce à cette nouvelle règle, cela n'avantage que les PNC habitant très près de leur base. En effet, le temps de trajet domicile/aéroport à 8H00 du matin est beaucoup plus long qu'à 6H00 et le temps de repos au domicile sera donc sensiblement le même.

Pas de TSV supérieur à 10h si le départ est avant 8h30

Le projet Direction	<p>Pour les nombreux vols qui décollent tôt, cette limitation empêche la construction de rotations qui cumulent plusieurs facteurs de pénibilité (lever tôt + béton + étapes longues).</p>
Nos commentaires	<p>Obtenu en nov.2007. Une avancée qui n'empêchera pas la construction de rotations dont le pointage sera à 6H00 et l'atterrissage à 15H30 soit la très grande majorité des rotations.</p>

Limitation à 9 étapes en fonction ou 12h30 de temps de vol sur un 3 jours.

Le projet Direction	La construction des 3 jours (dont les nombreuses rotations de type 3/4/3 étapes) de plus de 12h30 de vol sera désormais interdite.
Nos commentaires	Actuellement, 90% des rotations 3/4/3 ont un temps de vol < à 12h30. Par contre, la construction de rotations 3/2/3 avec temps de vol > 12h30 reste possible.

Desiderata vol

Le projet Direction	En cas de refus du DDA posé, possibilité d'un « second tour » pour poser un autre DDA sur les rotations restantes.
Nos commentaires	Avions demandé en plus 3 DDA vol ou 2 DDA vol + repos (S5, S6).

Augmentation du Repos Post Courrier de 14 à 24h minimum pour les rotations dont le temps d'absence est compris entre 60 et 72h

Le projet Direction	Rotations concernées : les 3 et 4 jours. Avec cette nouvelle limitation la production devra soit limiter les 3 et 4 jours qui ont un temps d'absence important (notamment les 3 jours qui ont un lever-tôt le 1er jour et un retour tardif le dernier jour) soit le repos sera de 24h.
Nos commentaires	Le Repos Post Courrier de 24h sera pris sur le quota de vos 12 jours OFF..... PAS PLUS de JOURS DE REPOS MENSUELS !

Relâchement de la règle des 6 ON pour les volontaires rotations longues

Le projet Direction	Possibilité de ne plus être limités à 1 période de 6 ON une fois par mois. Sur 6 jours, de nouvelles constructions plannings seront possibles : 4 ON + 2 ON, ou 2 x 3 ON (l'accord collectif actuel ne permet pas ces combinaisons) pour ceux qui le souhaiteront.
Nos commentaires	L'IS demande en plus la mise en place d'un volontariat rotations courtes. Elle exige des garanties sur la définition du volontariat (durée, modalités d'inscription...)

Non-volontaires rotations longues

Le projet Direction	- Pas de rotations en 4 ON (sauf DDA contraire). - 3 rotations de 3 ON maximum. - 7 découchers maximum par mois.
Nos commentaires	- Sur CC, les 4 ON étaient déjà réservés aux volontaires. - La limitation à trois 3 ON maxi est déjà pratiquée : L'avancée est donc minime. - Les 7 découchers maxi par mois, sont induits par les nouveaux rythmes d'activités proposés (court et long) et par une réelle prise en compte des volontaires longues rotations. (Que l'on retrouve dans le projet de l'IS).



Equilibrage des plannings : plus d'équité d'un PNC à l'autre

Le projet Direction	Equilibrage du nombre d'étapes mensuelles pour les PNC d'une même base planning. Equilibrage du nombre de découchers en métropole pour les PNC MC.
Nos commentaires	Ceci est très flou et absolument pas chiffré. La production ne sera pas contrainte par l'Accord à quelque chose de précis. <u>Ce n'est donc qu'un effet d'annonce !</u>
PNC « indifférent base »	
Le projet Direction	Possibilité d'exprimer un volontariat pour effectuer des rotations indifféremment sur les bases de CDG et ORY. Dans ce cas, ce PNC pourra déposer un DDA sur l'une ou l'autre base.
Nos commentaires	L'UNAC-CGT a pourtant toujours déclaré s'opposer à toute forme de volontariat.

Possibilité de scinder les repos S6 et S5+RS

Le projet Direction	Pour ceux qui souhaiteront mieux lisser les périodes de travail et de repos, les S6 et S5 + RS/J1/S1 pourront être scindés en S2 + S4. Les S2 maintiennent leur protection de 64 h. Sur DDA, possibilité d'accoler un repos J aux repos stables.
Nos commentaires	- Pas de jours de repos supplémentaire contrairement au LC. - Le S2 reste à 64H00, mais qu'en est-il de la possibilité de décollage avant 7 H 15 après le S2, que voulait nous imposer la direction et tant décriée par nos collègues de l'UGICT et l'UNAC ? (Aujourd'hui il faut un minimum de 3 jours de repos ou 1 jour de dispersion pour pouvoir faire un décollage avant 7H15).

De réserve : Déclenchement sur vol hors base = 1h de TSV supplémentaire

Le projet Direction	Un PNC de réserve basé à CDG et déclenché sur un vol au départ d' ORY (et vice-versa), sera crédité d'1h de TSV supplémentaire au titre du retour base à l'issue du courrier .
Nos commentaires	Pas de cadeau car application stricte du code du travail (alinéa 1 de l'article L.212-4).

Pas de réengagement après 3 jours de stage sauf si la dernière journée se termine avant 13h

Nos commentaires	Domage ... sur CC et souvent sur MC les PNC ne sont pas concernés car les stages se terminent souvent avant 13H00 le 3 ème jour.
------------------	---

Rotations au départ de la province

Le projet Direction	Expérimentation des rotations au départ de MRS. Si l'expérience fonctionne, elle sera étendue à d'autres escales de province.
Nos commentaires	Demande obtenue dès décembre 2007.

Escale de découcher préférentielle

Le projet Direction	En plus du DDA (et sans retrait de points), tout PNC pourra choisir une escale de découcher préférentiel et augmenter ainsi ses chances d'obtenir un courrier vers cette destination. L'attribution s'effectuera après celle des DDA vols.
Nos commentaires	Demande initialement obtenue par le projet IS.



Choix du rythme de travail

Le projet Direction	Mise en oeuvre pour les volontaires d'un choix de rythme de travail / repos : Soit long (succession de type : 6 ON et 4 OFF) ; Soit court (succession de type : 4 ON et 2 OFF).
Nos commentaires	Demande initialement obtenue par le projet IS.

Après une maladie, un PNC ne pourra pas avoir plus de 6 jours consécutifs d'activité

Nos commentaires	Mise en conformité avec le Code du travail donc pas de cadeau de l'Entreprise.
------------------	---

QUALITE DE VIE

Congés Annuels : la fin des périodes de fractionnement

Aujourd'hui	Fractionnement à 5 périodes.
Le projet Direction	Période minimale de congés de 4 jours avec accolement garanti d'une période de 2 jours .
Nos commentaires	ATTENTION : Avec ce projet, l'accolement des MS ou N sur les périodes de congés < 7 jours n'est plus automatique ! La période d'été commence maintenant au 1^{er} avril et se termine au 31 octobre (7 mois d'été !) Projet inacceptable...Demande de L'IS : 15 jours garantis entre le 15 juin et 15 septembre et l'accolement des MS ou S aux périodes de congés < à 7 jours.

2 journées «Joker» par an et par PNC

Aujourd'hui	Rien.
Le projet Direction	Le principe : un DDA repos refusé, un évènement imprévu à une date X ? Tout PNC aura à sa main la possibilité de poser 2 journées « joker » par an pour être « off » aux dates de son choix. Ces deux fois 24h seront une avance sur les CA de la campagne de congés suivante.
Nos commentaires	Aucune précision quant à la déstabilisation du planning : stabilité des repos ? des vols ? abattement de jours OFF ? Inacceptable, ces 2 jours ne doivent pas être enlevés du quota de Congés Annuels de l'année suivante. Une mesure à cout O... Nombreuses dates soumises à embargo !

Volontariat au non-chevauchement des périodes de repos longs entre 2 PNC

Le projet Direction	Cette possibilité s'entend hors DDA. Une vraie avancée sociale, par exemple pour mieux organiser la vie familiale et la garde des enfants pour les couples PNC.
Nos commentaires	Demande commune de tous les syndicats. Une mesure à cout O...



Traitement spécifique des fêtes de Noël

Le projet Direction	Garantie d'être OFF à Noël au moins une année sur trois. Un historique sera mis en oeuvre. A plus long-terme : élargir la garantie à une année sur deux. A cette mesure s'ajoute une réduction des blocs réserve couvrant les deux fêtes de fin d'année pour un même PNC.
Nos commentaires	Une avancée, mais insuffisante ! Nous demandons un Noel sur 2 dès aujourd'hui et une prime exceptionnelle en cas de vol pendant ces fêtes.

Temps Alterné

Le projet Direction	Augmentation des quotas pour les hôtesses et stewards à 30 % et pour les CC/CCP à 35%.
Nos commentaires	Demande conjointe obtenue en novembre 2007. Nous demandons en plus la création d'un vrai temps partiel.

Egalité professionnelle : Hôtesses en maternité

Le projet Direction	La rémunération de la période de travail au sol, avant le congé de maternité, sera portée au SGMM (niveau du salaire en activité vol sur les 12 derniers mois précédant l'arrêt) ; Possibilité de faire acte de candidature aux sélections CC/CCP. Prise en compte de la période de travail au sol pendant la durée de la classe d'adaptation, pour l'avancement.
Nos commentaires	Concernant la rémunération des hôtesses en maternité, AF ne fait que se conformer à la LOI. Aucun cadeau !

Carrière : promotion et avancement

Le projet Direction	-Suppression de la notion d'absentéisme critique pour les promotions et avancements. -Actes de candidatures aux postes CC /CCP possibles pour tous PNC en activité totale, alternée ou partielle. -Les niveaux de langues requis pour les actes de carrière sont repoussés à la date de clôture de la sélection. -La validité des tests de sélection CC est étendue de 2 à 3 sessions.
Nos commentaires	Mise en conformité avec le Code du travail concernant l'absentéisme et les actes de candidature aux postes CC / CCP.

Mobilité

Le projet Direction	Réduction à 6 mois de l'ancienneté minimum requise pour s'inscrire dans la campagne de mobilité FRA / EUR (et vice-versa). Les CC Temporaires pourront s'inscrire dans les campagnes de mobilité CC.
Nos commentaires	Demande de l'ensemble des syndicats (cout = 0).

Attente à bord en fin de mission

Le projet Direction	Mise en œuvre d'un plan d'action entre Air France, les syndicats et les services de sous-traitance qui prennent en charge les passagers à particularité (PMR, WCHR...), pour régler le problème d'attente à l'arrivée (qui pénalise à la fois les PAX concernés et les PN en fin de mission).
Nos commentaires	Effet d'annonce, aucune mesure concrète. A négocier.

Les contreparties imposées par la DIRECTION

Augmentation d'1 h du délai d'attente maximum en cas de retard avant débarquement PEQ PNC sur LC

Le projet Direction	BEY en vol journée (avec PEQ en MEP) concerné par cette mesure. Le délai d'attente peut passer de 1h15 à 2h15 (24h de RADD dans ce cas).
---------------------	--

En cas de retard à la base dans certaines situations exceptionnelles (neige, panne ATC...) pour les vols MC et CC dont l'arrivée est comprise entre 23h31 et 24h00 : réengagement du PNC le lendemain (sur volontariat)

Nos commentaires	La CGT-UNAC qui a tant décrié le volontariat l'accepte aujourd'hui !
------------------	--

Augmentation de la densité de 6,5 à 6,9

(la densité est le nombre d'heures de vol divisé par le nombre de jours d'engagement)

cas n°1	Le principe : Basculer certaines rotations 3 ON comportant 2 vols de nuit en 2 ON comportant 2 vols de jour.
Nos commentaires	Fatigue augmentée avec temps de repos réduits en escale (temps de repos amputé de 50% !) Augmentation des rotations 3 ON transformées en 2 ON. Trois jours de Repos Post Courrier mais pris sur le quota des 13 jours OFF.
cas n°2	Pendant les 3 ans qui suivent l'ouverture d'une nouvelle ligne, la densité programmée pourra être supérieure à 6,50. Le Repos Post Courrier est augmenté d'un jour de repos base, et le premier jour de repos est non recouvrable.
Nos commentaires	Une pénibilité accrue, des temps d'escale très courts, peu de compensation.

Procédure de contact

Le projet Direction	Les PNC vont tous recevoir un téléphone portable (abonnement + 1 heure gratuite). - possibilité de contact si déstabilisation du planning du fait du PNC (jusqu'à la veille). - possibilité de contact en cas de dispersion sur le tour de service. - respect de la vie privée et des périodes d'inactivité.
Nos commentaires	La demande sera acceptable quand les modalités de contact auront été déterminées. L'IS exige que la dispersion en sortie de Planning ne soit utilisée qu'avec l'accord du PNC et moyennant une prime de 150€.

VISA US

Le projet Direction	Encore sur son temps de repos et gratuitement.
Nos commentaires	Demande de l'IS : IMMOBILISATION (procès toujours en cours) .

LES DEMANDES DE L'INTERSYNDICALE ECARTEES DU PROJET

Les demandes MC / CC :

- ✓ DDA : 3 choix. Si 3 rotations demandées, total des jours engagés limités à 8.
- ✓ Bloc réserve : 48 jours sur 2 ans au lieu de 72 jours.
- ✓ Prévision du Bloc Réserve à M – 3.
- ✓ Révision du tableau d'abattement des jours OFF. (Pas de pénalité après un arrêt maladie).
- ✓ Dispersion : demande de compensation (150€) si déclenchement sur une dispersion du fait de l'Entreprise ou choix pour le PNC d'accepter ou refuser la rotation.
- ✓ Jours OFF : protection du S2 à 64 h, sans possibilité de décollage avant 7h15 (après le S2). Aussi bien dans rythme actuel que dans nouvelle possibilité de rythme court.
- ✓ Revalorisation des indemnités de repas (indemnité France à revoir en priorité).

Les demandes LC :

- ✓ Jours OFF : nouveau calcul des règles d'abattement (pas de pénalité après un arrêt maladie).
- ✓ Bloc réserve : Réduction de 72 à 48 jours sur 2 ans avec un meilleur équilibrage.
- ✓ Prévision du Bloc réserve à M – 3.
- ✓ Consolidation du DDA si vol fusible.
- ✓ Interdiction de la triple alternance Est/Ouest.
- ✓ Désidérata : offre de différents choix de scindement des jours de repos mensuels (5+3, 4+4, etc...)
- ✓ Repos additionnel : suppression de la franchise d'une heure pour le calcul du RADD en dépassement de TSV
- ✓ Planning : sortie des tours de service dès le 20 du mois.
- ✓ Revalorisation des indemnités de repas.

Référendum, les 10 raisons de voter NON...

- ✚ **NON** à des propositions insuffisantes en matière de règles d'utilisation.
- ✚ **NON** à seulement 3 à 5% d'augmentation et 0% d'augmentation du TMB. après 5 jours de grève.
- ✚ **NON** au référendum qui n'offre qu'un seul choix.
- ✚ **NON** à la participation des cadres à ce vote alors que leur chapitre n'a pas été négocié, et qu'ils ne sont donc pas concernés.
- ✚ **NON** au téléphone portable sans garde-fou.
- ✚ **NON** à la dispersion utilisée gratuitement.
- ✚ **NON** aux 78 jours de réserve sur 2 ans.
- ✚ **NON** au visa US sur un jour de repos sans immobilisation.
- ✚ **NON** à des congés d'été en avril ou en octobre.
- ✚ **NON** à un accord dont 5 chapitres n'ont pas été négociés.

VOTER NON, c'est :

- ✓ Bénéficier de tout ce qui a été négocié âprement par l'ensemble des syndicats pendant 3 mois.
- ✓ Exiger des améliorations des conditions de travail plus consistantes.
- ✓ Exiger une augmentation de salaire à la hauteur des efforts consentis par les PNC depuis 15 années.
- ✓ Exiger que les attentes des PNC soient enfin entendues.

VOTER NON, C'EST DECIDER D'UN AVENIR MEILLEUR POUR LE PNC

